



CENTRE DE L'IMAGINAIRE ARTHURIEN – CHÂTEAU DE COMPER-EN-BROCÉLIANDE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 - Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant les relations entre le Centre de l'Imaginaire Arthurien et ses clients. À défaut de contrat conclu entre le prestataire et son client, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après. Toute prestation accomplie ainsi que tout contrat conclu avec le Centre de l'Imaginaire Arthurien implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve du client à ces CGV.

Article 2 - Devis et réservation

L'envoi du devis au client garantit une option sur la date choisie pour la prestation mentionnée dans le devis.

Le devis est valable un mois à compter de sa date d'émission.

Le devis adressé par le Centre de l'Imaginaire Arthurien au client précise :

- la date et la nature de la prestation,
- le prix de la prestation HT et TTC
- le pourcentage de remise éventuelle,
- le rappel de l'adhésion pleine et entière du client aux CGV.

La réservation devient ferme lorsqu'un exemplaire du devis signé et annoté

de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord" est retourné au Centre de l'Imaginaire Arthurien.

Pour les établissements soumis aux règles de la comptabilité publique, un bon de commande administratif est demandé.

Un acompte peut être demandé selon la nature du devis, le versement de celui-ci est obligatoire pour valider la prestation s'il est demandé.

A défaut de réception de l'accord du client dans le délai de validité du devis, celui-ci est annulé, ainsi que l'option posée, et le prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

La validation de la commande implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Article 3 - Prix

Les prix des prestations sont ceux détaillés dans le devis, acceptés par le client. Ils sont exprimés en euros et sont soumis à la TVA.

En aucun cas le tarif de la prestation ne peut être renégocié après la réalisation de la prestation.

Les prix sont révisables chaque année au 1er janvier par le Centre de l'Imaginaire Arthurien.

Article 4 - Modalités de paiement

Le client devra verser le solde dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Le solde sera calculé en fonction du nombre de participants réellement présents le jour de la prestation.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Le règlement peut s'effectuer en espèces, par virement bancaire ou par chèque, à l'ordre du Centre de l'Imaginaire Arthurien.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 10% est appliquée. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due. Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Article 5 - Annulation

Toute annulation par le client doit être notifiée par mail à l'adresse contact@centre-arthurien-broceliande.com, ou par voie postale à l'adresse suivante :

**Centre de l'Imaginaire Arthurien
Château de Comper-en-Brocéliande
56430 CONCORET**

L'annulation du fait du client entraîne la retenue de frais selon les conditions suivantes :

- Annulation plus de 30 jours avant le début de la prestation : aucune retenue
- Annulation entre 30 jours et 8 jours avant le début de la prestation : facturation de 33% du montant du devis.
- Annulation moins de 8 jours avant le début de la prestation : la prestation sera entièrement facturée.
- En cas de non-présentation du client : la prestation sera entièrement facturée.

Article 6 : Force majeure

Aucune partie ne pourra être considérée défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement, par un événement ou une cause de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle, tels que notamment, à titre indicatif et non limitatif : catastrophes naturelles, restrictions gouvernementales, troubles sociaux et émeutes, guerres, malveillance, sinistres dans les locaux du prestataire, les interruptions de service EDF supérieure à deux jours, défaillance du matériel informatique, absence longue durée (accident ou maladie).

Le Centre de l'Imaginaire Arthurien se réserve ainsi le droit d'annuler toute réservation, d'en modifier la date ou le programme en cas de force majeure liée aux conditions climatiques (intempéries, tempêtes...), hydrologiques (crues, inondations...) ou techniques (coupure d'électricité...).

Une infection au COVID n'est plus considéré comme un cas de force majeur.

Article 8 - Arrivée / Retard

Le groupe doit se présenter au jour, à l'heure et à l'endroit mentionnés sur le devis.

En cas de retard supérieur à quinze minutes par rapport à l'heure d'arrivée prévue, le client s'engage à prévenir le Centre de l'Imaginaire Arthurien, par téléphone, au 02.97.22.79.96.

En cas d'arrivée tardive, le Centre de l'Imaginaire Arthurien se réserve le droit de modifier le programme prévisionnel de visite indiqué dans le devis.

Article 9 - Effectif des groupes et âge des participants

Le devis est établi pour un nombre précis de participants. Si l'effectif dépasse la capacité d'accueil prévue par la prestation, le Centre de l'Imaginaire Arthurien peut refuser les clients supplémentaires, ou rompre le contrat de prestation (dans ce dernier cas, le prix de la prestation reste acquis au Centre de l'Imaginaire Arthurien).

Le Centre Arthurien propose des prestations adaptées en fonction de l'âge des participants. **Le client s'engage à ne pas faire participer des personnes à des**

activités non adaptées pour elles.

Article 10 - Personne à mobilité réduite et contre-indications médicales

Pour toute balade en forêt, merci de préciser à la réservation, ou dès que possible, la présence de personnes à mobilité réduite. Un circuit adapté vous sera proposé.

En cas de contre-indication médicale à la pratique sportive, nous vous recommandons de nous en informer afin que nous puissions adapter le circuit.

Article 11 - Responsabilité et sécurité

L'organisateur s'engage à prévenir les participants de s'équiper correctement en fonction de la prestation réservée et de la météo : chaussures adaptées à la marche en forêt, imperméables, chapeaux, eau... Les guides se réservent le droit d'annuler ou de modifier un programme si l'équipement des participants présente un danger.

Les intervenants du Centre de l'Imaginaire Arthurien ne sont pas responsables de la surveillance, de la discipline et de l'encadrement des groupes.

Chaque groupe (scolaire, accueil de loisirs, IME...), quelque soit son effectif, doit compter **au moins deux encadrants** (nous rappelons que les guides du Centre de l'Imaginaire Arthurien ne peuvent être considérés comme encadrant). Le client s'engage à se conformer sur ce sujet aux recommandations légales.

Pour les Jeux légendaires, les participants étant divisés en quatre équipes, il est nécessaire de prévoir **au moins quatre encadrants** (soit un par équipe).

Le Centre de l'Imaginaire Arthurien se réserve le droit de mettre un terme à une prestation si le groupe se met en danger, met le guide en danger ou en cas de non respect des lieux, des biens et des personnes.

Le Centre de l'Imaginaire Arthurien décline par ailleurs toute responsabilité en cas de dommages accidentels aux biens et aux personnes.

Au regard du type d'activités proposées par le Centre de l'Imaginaire Arthurien, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de modifications des activités ou du programme nécessitées par des raisons de sécurité, de conditions météorologiques ou de condition physique des participants.

Le client est conscient du caractère sportif de certaines des activités proposées. Il s'engage ainsi à se conformer aux conseils et consignes donnés par les guides et animateurs.

Si un participant ou un responsable de groupe souhaite faire un parcours malgré l'avis contraire du guide, ce dernier ne pourra pas être tenu responsable en cas d'accident.

Article 12 - Litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. A défaut de résolution amiable, tout différend persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV sera de la compétence des tribunaux de la juridiction vannetaise.